



Bureau

Publié le : 23/09/2025

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 4 septembre 2025 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h23

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 26), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°86 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 46), M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n° 79 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 52)

Etaient absents : M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Gilles ORY, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Gilles ORY donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 51 incluse)

Délibération n°2025/2025.00244

Rapport n°12 - Soutien 2025 à l'association Chemin des Sens

Soutien 2025 à l'association Chemin des Sens

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	27/08/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Promotion économique prospection »	Montant prévu au BP 2025 : 213 000 € Montant de l'opération : 3 000 €

Résumé :

L'association « Le Chemin des sens » organise chaque année des « parcours des métiers » valorisant les artistes, les artisans d'art et les lycées professionnels avec une spécificité « métiers d'art ». Afin de soutenir la réalisation de l'édition 2025 de ces événements et conformément à la demande d'aide reçue le 7 mai 2025 de la part de l'association, il est proposé que GBM réponde favorablement par l'attribution d'une subvention de 3 000 €.

Soutien GBM

Année	Montant
2022	3 000 €
2023	3 000 €
2024	3 000 €

I. L'association « Le chemin des sens »

L'association du « Chemin des sens » a été créée le 11 mai 1999. Elle regroupe une cinquantaine d'artisans d'art. Son objet est l'animation et la promotion de la création artisanale. Elle organisera à ce titre en 2025 : une manifestation à Besançon (Centre Grammont) lors des journées européennes du patrimoine. C'est l'objet du présent rapport et de l'aide apportée à l'association.

II. « Parcours autour des Métiers » lors des Journées du Patrimoine

En 2025, l'association souhaite renouveler le rendez-vous avec le monde de l'artisanat d'art et donner la possibilité à de nombreux artistes et artisans d'art de conforter une activité économique.

La principale exposition de l'édition 2025 se tiendra à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine (21 et 22 septembre 2025) au Centre Grammont. C'est donc l'occasion de présenter le thème « parcours autour des métiers » avec une programmation de visites d'ateliers et de découverte des métiers. Le public estimé s'élève à 1500 visiteurs.

En 2024 : 49 exposants et 3 Lycées des métiers d'Art.

Participation à la manifestation : plus de 1000 personnes.

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Achats	4 870 €	Subvention GBM	3 000 €
Services extérieurs	2 630 €	Subvention CD25	1 000 €
		Vente de produits	3 500 €
Total	7 500 €	Total	7 500 €

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de la notification de la subvention.

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à GBM un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 3 000 € à l'association « Le chemin des sens » pour le « parcours des métiers ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention* : 0

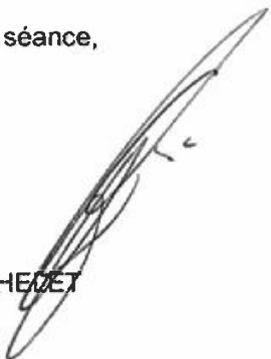
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHEDET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

